

ANNEXE 4 : DISPOSITIFS CONTRACTUELS OU PROGRAMMES EN COURS

- Le programme Action Cœur de ville (ACV) et l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) engagés sur la commune de Rochefort
- Le programme Territoires d'Industrie 2019-2022
- Le Contrat de Ville et le Programme d'Engagement Renforcé et Réciproque (PERR) visant les quartiers prioritaires du Petit Marseille et du Sud Centre-Ville Avant-Garde ainsi que le quartier de veille de La Gélinerie
- Le Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- La Convention d'accompagnement du programme d'animation de la démarche Economie circulaire (2019-2022)
- La Contrat d'Objectif Territorial pour une démarche transversale de transition écologique s'appuyant sur les référentiels Cit'ergie et Economie circulaire (2021-2025)
- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat / Renouvellement Urbain (OPAH/RU)
- L'animation Natura 2000
- Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Charente Estuaire et SILYCAF ainsi que le PAPI d'intention de Brouage
- Le Contrat de Dynamisation et de Cohésion Marennes-Oléron – Rochefort Océan – Royan Atlantique signé avec la Région Nouvelle-Aquitaine
- Le programme européen Leader 2014- 2022 Rochefort Océan
- Le Programme Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) 2014-2021